

694901-2026 - Mise en concurrence

Belgique – Services de médecine du travail – La fourniture d'un service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT).

OJ S 195/2026 08/10/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: SNCB

Adresse électronique: 64.bpr.aankondigingenavis@belgiantrain.be

Forme juridique de l'acheteur: Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

Activité de l'entité adjudicatrice: Services de chemin de fer

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: La fourniture d'un service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT).

Description: La fourniture d'un service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT), tel que prévu par la loi et le Code du bien-être au travail. Il sera fait appel au SEPPT pour la surveillance de la santé de notre personnel (y compris les attestations médicales et psychologiques dans le cadre de la réglementation ferroviaire), la gestion des risques (y compris les interventions psychosociales formelles), les visites des lieux de travail et d'autres services relevant des 7 domaines du bien-être prévus par la législation. Un élément important dans le cadre du présent marché est que la collaboration est également soumise à des dispositions légales spécifiques. Compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités de la SNCB, l'accent de la future mission portera sur le volet médical, en particulier la surveillance de la santé. Environ 80 % des membres du personnel exercent une fonction de sécurité telle que définie dans la législation relative au bien-être, tandis qu'environ 50 % exercent une fonction de sécurité ferroviaire. Pour les fonctions de sécurité ferroviaire, telles que les conducteurs de train, les accompagnateurs de train et d'autres fonctions comportant des tâches critiques pour la sécurité, les attestations requises ne peuvent être délivrées que par un centre médico-psychologique agréé par le SSICF. Le futur fournisseur devra dès lors disposer d'un tel agrément ou être disposé à l'obtenir. En moyenne, environ 15 900 examens médicaux et psychologiques sont réalisés chaque année. Cela comprend notamment les examens périodiques, les examens spéciaux, les attestations médicales et psychologiques conformément à la réglementation ferroviaire, les examens préalables à l'embauche et les examens en cas de changement de poste de travail. Vous trouverez ci-dessous une indication du nombre des différents examens réalisés par an : Examens périodiques 8.500 / Examens spéciaux (consultations spontanées, RIT, visite préalable,...) 2.900 / Attestations médicales (conformément à la réglementation ferroviaire) 2.700 / Attestations psychologiques (conformément à la réglementation ferroviaire) 500 / Examens préalables (embauche + changement de poste de travail) 1.300 / TOTAL 15.900 / Étant donné que les activités de la SNCB sont réparties sur l'ensemble du territoire belge, le futur prestataire de services doit être en mesure d'organiser le service au niveau national, tant en néerlandais qu'en français. La préférence est donnée à une prestation de services dans les bâtiments de la SNCB ou dans

des lieux situés à proximité d'un bâtiment de gare et/ou facilement accessibles en train. Une spécificité supplémentaire concerne la combinaison de membres du personnel statutaires et contractuels. Pour les membres du personnel statutaires, un statut spécifique et une réglementation du personnel spécifique sont applicables, à savoir le RGPS, ce qui suppose que le prestataire de services puisse aligner sa prestation sur ceux-ci. En outre, l'intégration des données entre les systèmes du prestataire de services et SAP constitue une exigence dans le cadre de la future collaboration. Compte tenu de la complexité de la mission, de l'intégration, du besoin de continuité et de la sensibilité des données, il est actuellement envisagé de prévoir un marché d'une durée de 8 ans. Dans le cadre de la présente procédure de passation, la SNCB agit en tant que centrale d'achat au sens de l'article 2, 6°, b), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, exerçant des activités d'achat centralisées et auxiliaires au sens de l'article 2, 7°, b), et ce pour les filiales de la SNCB, telles qu'Ypto.

Identifiant de la procédure: a206d37e-4ae8-4d10-8934-7b0986184864

Identifiant interne: WS3306940527

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 85147000 Services de médecine du travail

Nomenclature complémentaire (cpv): 85312320 Services de conseil professionnel, 71317210

Services de conseil en matière de santé et de sécurité, 85140000 Services de santé divers

2.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 30 400 000,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/25/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document unique de marché européen (DUME)

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: WS3306940527 - 1

Description: La fourniture d'un service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT), tel que prévu par la loi et le Code du bien-être au travail. Il sera fait appel au SEPPT pour la surveillance de la santé de notre personnel (y compris les attestations médicales et psychologiques dans le cadre de la réglementation ferroviaire), la gestion des risques (y compris les interventions psychosociales formelles), les visites des lieux de travail et d'autres services relevant des 7 domaines du bien-être prévus par la législation. Un élément important dans le cadre du présent marché est que la collaboration est également soumise à des dispositions légales spécifiques. Compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités de la SNCB, l'accent de la future mission portera sur le volet médical, en particulier la surveillance de la santé. Environ 80 % des membres du personnel exercent une fonction de sécurité telle

que définie dans la législation relative au bien-être, tandis qu'environ 50 % exercent une fonction de sécurité ferroviaire. Pour les fonctions de sécurité ferroviaire, telles que les conducteurs de train, les accompagnateurs de train et d'autres fonctions comportant des tâches critiques pour la sécurité, les attestations requises ne peuvent être délivrées que par un centre médico-psychologique agréé par le SSICF. Le futur fournisseur devra dès lors disposer d'un tel agrément ou être disposé à l'obtenir. En moyenne, environ 15 900 examens médicaux et psychologiques sont réalisés chaque année. Cela comprend notamment les examens périodiques, les examens spéciaux, les attestations médicales et psychologiques conformément à la réglementation ferroviaire, les examens préalables à l'embauche et les examens en cas de changement de poste de travail. Vous trouverez ci-dessous une indication du nombre des différents examens réalisés par an : Examens périodiques 8.500 / Examens spéciaux (consultations spontanées, RIT, visite préalable,...) 2.900 / Attestations médicales (conformément à la réglementation ferroviaire) 2.700 / Attestations psychologiques (conformément à la réglementation ferroviaire) 500 / Examens préalables (embauche + changement de poste de travail) 1.300 / TOTAL 15.900 / Étant donné que les activités de la SNCB sont réparties sur l'ensemble du territoire belge, le futur prestataire de services doit être en mesure d'organiser le service au niveau national, tant en néerlandais qu'en français. La préférence est donnée à une prestation de services dans les bâtiments de la SNCB ou dans des lieux situés à proximité d'un bâtiment de gare et/ou facilement accessibles en train. Une spécificité supplémentaire concerne la combinaison de membres du personnel statutaires et contractuels. Pour les membres du personnel statutaires, un statut spécifique et une réglementation du personnel spécifique sont applicables, à savoir le RGPS, ce qui suppose que le prestataire de services puisse aligner sa prestation sur ceux-ci. En outre, l'intégration des données entre les systèmes du prestataire de services et SAP constitue une exigence dans le cadre de la future collaboration. Compte tenu de la complexité de la mission, de l'intégration, du besoin de continuité et de la sensibilité des données, il est actuellement envisagé de prévoir un marché d'une durée de 8 ans. Dans le cadre de la présente procédure de passation, la SNCB agit en tant que centrale d'achat au sens de l'article 2, 6°, b), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, exerçant des activités d'achat centralisées et auxiliaires au sens de l'article 2, 7°, b), et ce pour les filiales de la SNCB, telles qu'Ypto.

Identifiant interne: 1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 85147000 Services de médecine du travail

Nomenclature complémentaire (cpv): 85312320 Services de conseil professionnel, 71317210

Services de conseil en matière de santé et de sécurité, 85140000 Services de santé divers

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2028

Durée: 8 Ans

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont uniquement mentionnés dans les documents du marché.

5.1.11. Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.belgiantrain.be/fr/3rd-party-services/supplier/procurement>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/9fc8e9c7-fdf8-459e-ac07-c3f63d4dbe50/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Description de la garantie financière: Conforme à l'A.R. du 14/01/2013

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 09/11/2026 14:00:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Les conditions relatives à l'exécution du marché sont précisées dans les documents du marché.

Arrangement financier: Conforme à l'A.R. du 14/01/2013

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Conformément aux Art. 14, 15, 23 et 24 de la Loi du 17 juin 2013 concernant la motivation, l'information et les voies de recours en matière de marchés publics, une demande d'annulation de la décision motivée peut être introduite auprès de la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat dans un délai de 60 jours à dater de l'envoi de la décision motivée. Une demande en suspension de la décision motivée peut également être introduite auprès de la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi de la décision motivée.

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: SNCB

Numéro d'enregistrement: 0203430576_5631

Département: SNCB-Procurement

Adresse postale: Avenue de la Porte de Hal 40

Ville: Saint-Gilles

Code postal: 1060

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: 64.bpr.aankondigingenavis@belgiantrain.be

Téléphone: 000

Adresse internet: <http://www.belgiantrain.be>

Profil de l'acheteur: <https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=5631&includeOrganisationChildren=true>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1. ORG-0002

Nom officiel: SPF Stratégie et Appui

Numéro d'enregistrement: BE001

Adresse postale: Boulevard Simon Bolivar 30 Bte1

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: revise@publicprocurement.be

Téléphone: +32 2 740 80 00

Adresse internet: <https://bosa.belgium.be>

Rôles de cette organisation:

TED eSender

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Conseil d'Etat

Numéro d'enregistrement: 0931814266

Ville: Etterbeek

Code postal: 1040

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 0eb18660-1bcf-4c2e-a6ad-7ca0fcb66df9 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 17

Date d'envoi de l'avis: 07/10/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Date et heure de transmission de l'avis (eSender): 07/10/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français, néerlandais

Numéro de publication de l'avis: 694901-2026

Numéro de publication au JO S: 195/2026

Date de publication: 08/10/2026